

Polynésie Française

Gwendoline Malogne-Fer

Ancienne colonie française, la Polynésie française est depuis 2004 une Collectivité d'Outre-mer de 270 000 habitants (dont environ 80 % de Polynésiens)¹ qui dispose au sein de la République française d'une relative autonomie politique à travers ses propres institutions locales : le gouvernement et l'Assemblée de Polynésie française. La crise économique que connaît la Polynésie française depuis le début des années 2000 a fortement augmenté les inégalités sociales. En 2009, un ménage sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté².

Jusqu'en 2004, la Polynésie Française était caractérisée par une bipolarisation de la vie politique entre les autonomistes du parti politique *Tahoeraa Huiraatira* de Gaston Flosse (prônant le maintien de la Polynésie française au sein de la République) et les indépendantistes du *Tavini Huiraatira* d'Oscar Temaru. Depuis 2004 la Polynésie française est marquée par une forte instabilité politique et la création, en février 2016, d'un troisième grand parti politique, le *Tapura Huiraatira*, complexifie davantage la vie politique locale. Ce parti autonomiste a été créé par Edouard Fritch, président de la Polynésie française depuis septembre 2014 en remplacement de Gaston Flosse devenu inéligible. Dans un contexte de guerre de succession au sein de la famille autonomiste la création de ce parti permet à Edouard Fritch d'asseoir une nouvelle majorité à l'Assemblée et de conserver sa fonction présidentielle.

L'ONU et le droit à l'autodétermination

La Polynésie française est inscrite sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU depuis mai 2013. Alors que les opposants à la réinscription y voient une forme implicite de demande d'indépendance, ses partisans rappellent que la réinscription devrait déboucher sur l'organisation d'un référendum d'autodétermination donnant la possibilité de choisir entre la départementalisation, l'indépendance ou l'association (État-associé).

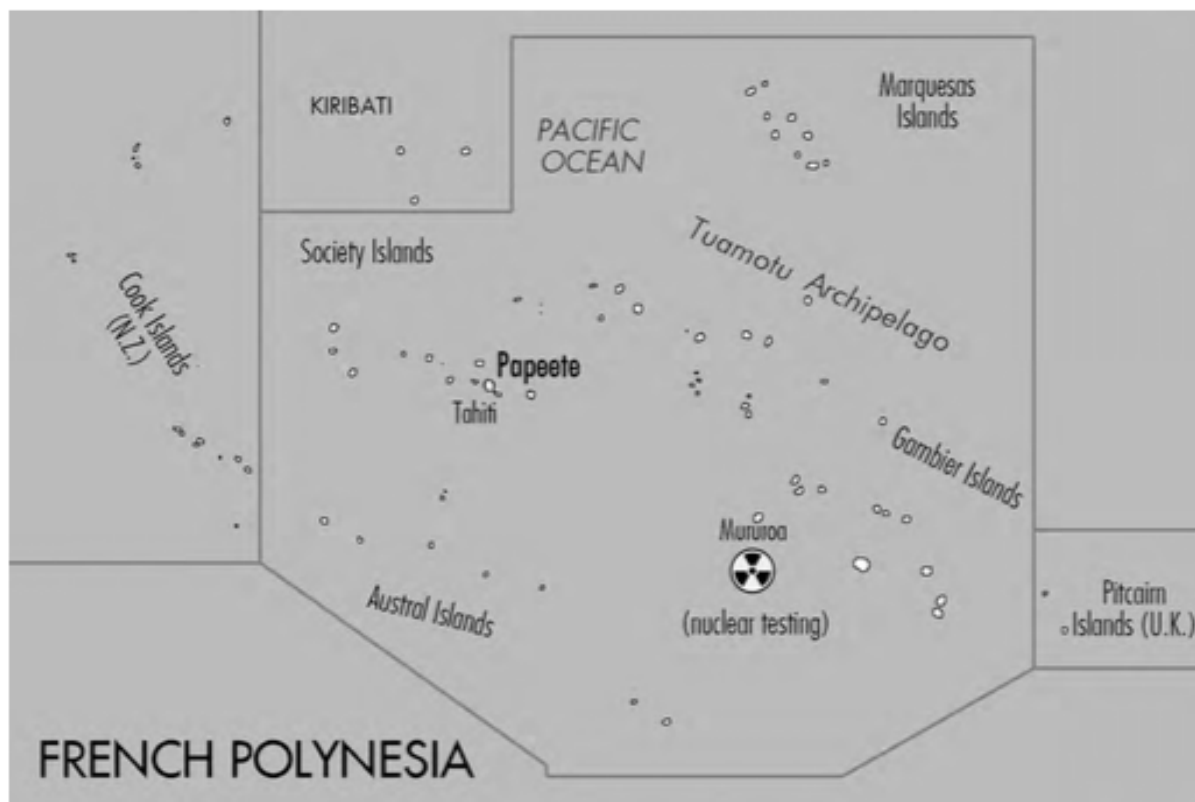
Parmi les demandes adressées en 2016 à la commission de l'ONU chargée de la décolonisation, figure la reconnaissance des langues polynésiennes comme langues officielles – conjointement à la langue française – et la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. L'État français qui considère que « la question de la Polynésie française » relève de sa politique interne, n'a pas, jusqu'à présent, coopéré avec la quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations-Unies chargée des questions de décolonisation³. L'année 2016 marque cependant une inflexion dans cette « politique de la chaise vide » qui apparaît contreproductive puisque seuls les indépendantistes sont entendus par la commission.

¹ Le dernier recensement mentionnant les catégories « ethniques » date de 1988 : les « Polynésiens et assimilés » représentent 80,58%, les « Européens et assimilés » 13,28 % et les « Asiatiques et assimilés » 5,42 %

² Institut de la statistique (ISPF), 2009, *Enquête conditions de vie des ménages en Polynésie française*.

³ *Le Monde* du 17 mai 2013 « Polynésie : la France dénonce une “ingérence flagrante” de l'ONU »

Pour la première fois un autonomiste, Edouard Fritch, est intervenu le 4 octobre 2016 pour présenter une autre vision des revendications des Polynésiens – qui, a-t-il rappelé, continuent à voter majoritairement pour des partis autonomistes – mais aussi pour faire part d'un certain nombre d'avancées parmi lesquelles l'intégration en septembre 2016, de la Polynésie française au Forum des Îles du Pacifique composé jusqu'alors exclusivement de pays indépendants. Deux autres points importants ont été abordés par le président de la Polynésie française en réponse aux revendications des indépendantistes et des mouvements associatifs de protection de l'environnement et de la culture mâohi : le fait nucléaire qui est « reconnu par l'État français depuis 2010 » avec le vote de la loi Morin, et la maîtrise des ressources naturelles : « l'État français ne confisque pas les ressources naturelles de la Polynésie à son profit »⁴.



Le fait nucléaire 20 ans après

20 ans après l'arrêt définitif des essais nucléaires (1966-1996), la reconnaissance morale et matérielle des conséquences sanitaires et sociales de ces essais et la gestion des déchets nucléaires constituent la préoccupation principale des associations et des églises polynésiennes. L'église protestante mâ'ohi a dénoncé les essais nucléaires en 1982 et a soutenu la demande de réinscription de la Polynésie française dans la liste des territoires non autonomes de l'ONU en août 2012. Cette église – qui est engagée depuis

⁴ *La Dépêche de Tahiti* du 4 octobre 2016 « La Polynésie prend la parole ce matin à New York »

les années 1990 pour la défense de la terre (*te fenua*) de la langue (*reo maôhi*) et du peuple maôhi – a déclaré lors du synode d’août 2016 envisager de poursuivre l’État français pour « crime contre l’humanité » « face à l’attitude de l’État français qui ne prête aucune attention aux malheurs du peuple ». La difficulté pour les victimes des essais nucléaires à obtenir une indemnisation pourtant prévue par la loi Morin de janvier 2010 est perçue comme un exemple de ce désintérêt de l’État français. En mentionnant qu’en certaines circonstances « le risque attribuable aux essais nucléaires puisse être considéré comme négligeable », la loi Morin ne permet que très rarement l’indemnisation des victimes (7 victimes polynésiennes ont été indemnisées alors que 1043 dossiers ont été déposés fin 2016). Lors de son unique visite en Polynésie française, le 23 février 2016, le président de la République française François Hollande a déclaré vouloir modifier le décret d’application de la loi Morin pour une meilleure prise en charge des victimes sans supprimer pour autant « le risque négligeable » qui constitue la pierre d’achoppement du dispositif. L’Église catholique qui était jusque là en retrait a autorisé – ou toléré – qu’un de ses clercs milite pour la reconnaissance et la réparation des conséquences du fait nucléaire. Depuis janvier 2016, « l’association 193 » – en référence au nombre des essais nucléaires effectués en Polynésie française – présidée par le Père Auguste Uebe Carlson a lancé une pétition qui a recueilli plus de 50 000 signataires, ce qui représente entre un cinquième et un quart de la population de plus de 18 ans. Cette pétition demande l’organisation d’un référendum local sur le fait nucléaire. Deux questions seraient posées : « Pensez-vous que les 193 essais nucléaires réalisés à Fantatau et Moruroa soient une bonne chose ? » « Pensez-vous que l’État français doit réparer en conséquence ? »

Le droit aux ressources naturelles

Le second sujet de préoccupation est lié à l’exploitation des ressources naturelles et particulièrement des ressources minières subaquatiques – communément appelées les « terres rares » qui pourraient à terme constituer une richesse économique majeure compte tenu de l’étendue de la zone économique exclusive (ZEE) de la Polynésie française. En novembre 2015, la ministre des Outre-mer George Pau-Langevin a rappelé que l’exploitation des ressources minérales relève de la compétence de la collectivité et non de l’État en vertu de la loi organique de 2004. Néanmoins les craintes qu’une répartition des compétences puisse être redéfinie au profit de l’État sont fondées sur le fait que la législation française en vigueur stipule que l’État exerce sa compétence sur les « matières premières stratégiques » (minerais utiles à l’énergie atomique, hydrocarbures liquides et gazeux) et que l’État français pourrait redéfinir à tout moment la liste des matériaux considérés comme « stratégiques ».

Projets hôteliers et protection de l’environnement

Enfin plusieurs projets de création ou d’extension de grandes structures hôtelières ont suscité la réaction des associations locales de protection de la nature et de la culture. Le projet hôtelier de la vallée de Papeno’o (Tahiti) comprenant la construction d’une route dans la vallée de la Maroto, d’un hôtel de luxe, d’un golf et d’un centre touristique culturel a ainsi fait réagir l’Église protestante maôhi et des associations comme Haururu

qui s'inquiètent, face à la pression des investisseurs, de l'impact écologique de ce projet. Ces projets, comme celui de la reprise de l'exploitation minière des phosphates à Makatea, promettent la création de plusieurs centaines d'emplois alors que la Polynésie française est durement touchée par le chômage (21,8 % en 2012 selon l'ISPF). C'est pourquoi l'association Haururu consciente de l'importance des enjeux de développement économique a présenté un projet alternatif permettant de concilier développement économique, préservation de la terre et respect de la culture.

Gwendoline Malogne-Fer est sociologue post-doctorante au Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (CNRS/EPHE) à Paris. Elle a publié en 2007 un livre issu de sa thèse en sociologie intitulé *Les femmes dans l'Eglise protestante mâ'ohi. Religion, genre et pouvoir en Polynésie française* (Karthala). Ses travaux se situent à la croisée des études de genre, de la sociologie du protestantisme et de l'anthropologie des migrations. Elle a également réalisé avec Yannick Fer deux films documentaires sur les revendications culturelles dans l'église protestante mâ'ohi « Pain ou coco. Moorea et les deux traditions » (<https://vimeo.com/104943192>) et sur les enjeux de la transmission culturelle en Polynésie française « Si je t'oublie Opunohu. Les chemins de la culture à Moorea » (<https://archive.org/details/SijeToubliepnohu-LesCheminsDeLaCultureMoorea>)

Source : IWGIA The Indigenous World 2017